

## DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 5

**Séance du 8 avril 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq le huit avril à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Richarde BONATI-VELTEN.*

Membres présents ayant pris à la délibération n°2025/17 :

*Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Marie-Laure PFEIL, M. Jean-Noël BURG, Mme Nathalie ANTONI, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Eric HIRSCH, M. Geoffrey LANG, Mme Estelle OHLMANN, M. Jean-Marie STEINMETZ.*

Membres absents à la délibération n°2025/17 :

*M. Kevin DEBES, M. Sébastien FUCHS, Mme Tania LAZARUS, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL, M. Mathieu TRAUTTMANN.*

### Délibération 2025/17

**objet : Renouvellement de la convention tripartite de gestion patrimoniale du site de l'accueil périscolaire avec la C.A.H. et l'A.L.E.F.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention tripartite de gestion patrimoniale et financière a été conclue le 8 juillet 2021 entre la Commune de Batzendorf, propriétaire des locaux scolaires de l'école primaire des Prés Verts, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) propriétaire de locaux sur le même site dans lesquels elle exerce, conformément à ses statuts, une activité d'accueils périscolaire et extrascolaire et l'Association de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) concessionnaire de cette mission de service public.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 août 2023, le Maire propose la souscription d'une nouvelle convention pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, date à laquelle l'ALEF a été reconduite comme concessionnaire de l'accueil périscolaire et extrascolaire au 3 rue du Moulin. Il est expressément prévu que l'occupant, à savoir l'ALEF s'acquittera auprès de la CAH d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public de 6 600 € (indexée sur l'indice de référence des loyers) et versera un montant annuel forfaitaire compensatoire de 6 094,02 € (pour l'année scolaire 2023/2024) à la Commune de Batzendorf à titre de participation aux charges de fonctionnement ; ce dernier montant pouvant être révisé annuellement au regard de l'évolution des dépenses de fonctionnement afférentes au site.

.../...

Après avoir pris connaissance des dispositions contractuelles et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et l'Association de Loisirs Educatifs et de Formation la convention, ci-annexée, de gestion patrimoniale de locaux mutualisés sur le site de l'école des Prés Verts pour une durée de 5 ans avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**PIECE ANNEXEE A LA DELIBERATION :**

- Convention de gestion patrimoniale de locaux mutualisés entre l'école, la Commune et le périscolaire de Batzendorf

**Le Maire :**



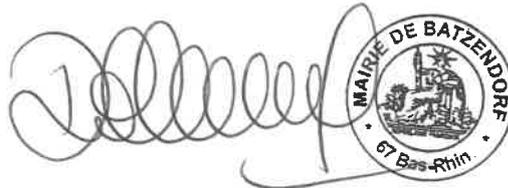
**Isabelle DOLLINGER**

**La secrétaire de séance :**



**Richarde BONATI-VELTEN**

**Certifié Exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le ...1.1.AVR...2025....  
et de la publication le 1.1.AVR...2025  
Le Maire,**



The image shows the signature of Isabelle Dollinger and the official seal of the Mayor of Batzendorf. The seal is circular and contains the text "MAIRE DE BATZENDORF" and "67 Bas-Rhin".